

Médicaments d'ordonnance : les usagers appuient les recommandations du Commissaire à la santé et au bien-être

Québec, 19 mars 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, réagit favorablement au dévoilement du rapport du Commissaire à la santé et au bien-être intitulé [Les médicaments d'ordonnance : Agir sur les coûts et l'usage au bénéfice du patient et de la pérennité du système](#).

« Nous consommons trop de médicaments et ces derniers coûtent trop cher à notre système de santé », déclare M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Il faut aussi dire que de nombreux usagers peinent à suivre leurs prescriptions avec toute la fidélité requise. Autant dans l'intérêt de la santé des usagers que pour dégager des sommes afin d'offrir davantage de soins aux Québécois, il importe de faire un grand ménage dans notre utilisation des médicaments », continue M. Blain.

Parmi les constats du Commissaire relevés par le RPCU, notons que les dépenses en médicaments prescrits sont évaluées à 927 \$ par habitant au Québec, comparativement à 795 \$ au Canada, selon les données de 2012. Le Commissaire note également certaines problématiques d'équité dans l'accès aux médicaments.

« Nous appuyons donc la préparation d'un plan d'action provincial sur la prescription et l'usage des médicaments, incluant un meilleur encadrement du coût des médicaments d'ordonnance, et invitons le gouvernement à aller de l'avant dès que possible avec cette recommandation. Nous soulignons également l'importance du rôle des pharmaciens et de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) dans ce contexte », conclut M. Blain.

Rappelons que, lors des consultations prébudgétaires 2014-2015 du gouvernement du Québec, le RPCU a recommandé l'application d'une tarification dégressive pour le prix des médicaments génériques d'ordonnances, le tout afin d'économiser 122 millions \$.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744